



# Convention de formation professionnelle

(Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1) L'Institut Français d'Hypnose (IFH), enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11752920475 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de l'Île de France, ci-après désigné « L'IFH » ou « L'Institut » ou « L'Organisme de formation »,

2) Et le co-contractant ci-après désigné « le Bénéficiaire » :

Dénomination : CH Alpes-Leman - CHAL

Adresse : 558 Route de Findrol - BP 20500, 74130 Contamine-sur-Arve

Représenté par : Mme Sylvie FAIJA, Responsable formation continue

est conclue la convention de formation suivante (référence : DEVIS\_20233578 ), en application des dispositions de la sixième partie du code du travail.

Dans les présentes, le terme « Stagiaire » désigne tout participant à une action de formation.

## Article 1 : Objet

---

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

L'hypnoanalgésie en Pédiatrie

## Article 2 : Nature de l'action de formation

---

L'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, d'adaptation et de développement des compétences des salariés » prévues par l'article L.6313-1 du code du travail.

## Article 3 : Caractéristiques de l'action de formation

---

L'action de formation a pour objectifs :

- Maîtriser un large panel de techniques hypnotiques efficaces permettant d'agir sur le symptôme algique et anxieux

**Institut Français d'Hypnose**

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - [www.hypnose.fr](http://www.hypnose.fr) – Tél : 01 42 51 68 84 – [contact@ifh.fr](mailto:contact@ifh.fr)  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

- Articuler les techniques hypnotiques avec les autres approches aidantes ou antalgiques (MEOPA, distraction, prescriptions antalgiques)
- S'approprier des techniques de gestion de l'anxiété et des comportements d'évitement du soin
- Acquérir des techniques ericksoniennes et en particulier la pratique de l'hypnose conversationnelle dans le soin pédiatrique
- Mettre en œuvre des techniques d'ajustement, de synchronisation et d'hypnose spécifiques à l'enfant
- Augmenter son efficacité et sa capacité d'ajustement face aux situations difficiles et/ou conflictuelles imposées par la relation de soin

Sa durée est fixée à : 70 heures (10 jours)

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré à chaque Stagiaire.

Le programme de la formation figure en annexe du présent contrat.

#### **Article 4 : Destinataire(s) de l'action de formation et engagement de participer**

---

Le nombre total de personnes concernées par l'action de formation est : 16 maximum

Le Bénéficiaire transmettra à l'Organisme de formation la liste des participants, comprenant leurs nom, prénom et profession préalablement à la formation et suffisamment tôt pour permettre la bonne organisation matérielle de celle-ci.

Le Bénéficiaire s'engage également à assurer la présence de chaque Stagiaire inscrit aux dates, heures et lieux prévus à l'article « Organisation de l'action de formation ».

#### **Article 5 : Niveau de connaissances préalables requis**

---

Afin de suivre l'action de formation susvisée, le Bénéficiaire est informé qu'il est nécessaire que chaque Stagiaire soit, avant l'entrée en formation, titulaire d'un diplôme médical ou paramédical, psychologue ou étudiant en médecine ayant réussi le concours d'entrée, et que, lorsqu'il en existe, il remplisse les prérequis de la formation.

Le Bénéficiaire se porte garant du fait que chaque Stagiaire satisfait à ces conditions.

#### **Article 6 : Organisation de l'action de formation**

---

L'action de formation se déroulera aux dates suivantes :

Date début	Fin	Intitulé	Lieu
12/10/2023	13/10/2023	L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 1	Salle Mole 2
08/11/2023	09/11/2023	L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 2	Salle Administration 3
17/01/2024	18/01/2024	L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 3	Salle Chirurgie 1
14/03/2024	15/03/2024	L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 4	Salle Chirurgie 1
16/05/2024	17/05/2024	L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 5	Salle Chirurgie 1

#### **Institut Français d'Hypnose**

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - www.hypnose.fr – Tél : 01 42 51 68 84 – contact@ifh.fr  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Les exercices et la participation aux échanges du groupe contribuent au processus d'apprentissage et permettent l'évaluation des connaissances. En cas d'absence, le Stagiaire a l'obligation de suivre une séance de rattrapage l'année suivante ou dans une des sessions à venir.

Les lieux de formation sont indiqués à titre indicatif et seront précisés définitivement dans une convocation transmise au Stagiaire et au Bénéficiaire préalablement à la formation, étant entendu que le Bénéficiaire est en charge d'assurer la présence du matériel adéquat (vidéo projecteur, paper-board, etc.) et garantit la conformité des locaux pour l'accueil du public.

#### **Article 7 : Règlement intérieur et charte éthique**

---

Avant le début de la formation, le Bénéficiaire doit adresser à l'IFH un exemplaire signé par chaque Stagiaire du règlement intérieur de l'IFH (annexé à cette convention), où figurent les conditions de validation de la formation et la charte éthique.

Par ailleurs, le règlement intérieur et les mesures de santé et sécurité des établissements dans lesquels ont lieu les formations s'appliquent.

#### **Article 8 : Prix de la formation**

---

En contrepartie de cette action de formation, le Bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'Organisme de formation pour cette session : 22000.00 €

Facturation exercice 2023 : 8 800,00 €

Facturation exercice 2024 : 13 200,00 €

L'Organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

#### **Article 9 : Modalités de règlement**

---

Le paiement sera dû au prorata de l'avancement de la formation, à réception des factures émises par l'Organisme de formation, sur la base des montants suivants, étant entendu qu'une facture pourra regrouper plusieurs modules :

<b>Module</b>	<b>Prix</b>
L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 1	4 400,00 €
L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 2	4 400,00 €
<b>Répartition du coût sur l'exercice 2023</b>	<b>8 800,00 €</b>
L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 3	4 400,00 €
L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 4	4 400,00 €
L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 5	4 400,00 €
<b>Répartition du coût sur l'exercice 2024</b>	<b>13 200,00 €</b>

#### **Article 10 : Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre**

---

La formation est assurée par des professionnels diplômés dans le domaine concerné par leur utilisation de l'hypnose. Outre les apports théoriques, ils organisent des exercices pratiques et des échanges lors de chaque journée de formation. Enfin, les stagiaires sont tenus de mettre en pratique leurs acquis et sont supervisés.

#### **Institut Français d'Hypnose**

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - www.hypnose.fr – Tél : 01 42 51 68 84 – contact@ifh.fr  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## Article 11 : Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

---

Les exercices et la participation aux échanges du groupe permettent l'évaluation des connaissances.

## Article 12 : Sanction de la formation et suivi de l'exécution de l'action

---

Une attestation de participation sera remise au bénéficiaire à l'issue de la formation.

Des feuilles d'émargement signées par les stagiaires et les formateurs peuvent être envoyées au bénéficiaire à l'issue de l'action à sa demande.

## Article 13 : Dédommagement, réparation ou dédit

---

En cas de renoncement à la formation par le Bénéficiaire avant son commencement, celui-ci devra à l'Organisme de formation un dédommagement calculé comme suit :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation,
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation,
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation.

Cette somme ne pourra faire l'objet d'un financement par fonds public ou mutualisé.

## Article 14 : Interruption de la formation

---

Si un Stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la présente convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de l'avancement de la formation.

Il en va de même en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'Organisme de formation.

En revanche, en cas d'abandon de la formation par le Stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié et le Bénéficiaire est redevable de la totalité de la valeur prévue au présent contrat.

## Article 15 : Cas de différend

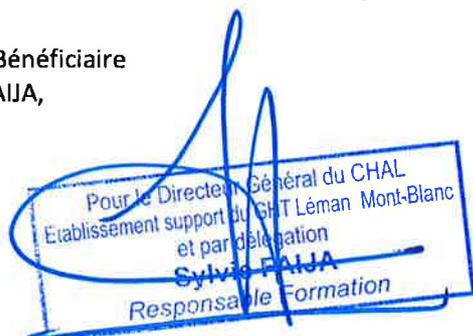
---

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal judiciaire de Paris XI sera le seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 05 juillet 2023

Pour le Bénéficiaire  
Sylvie FAIJA,

Pour l'IFH  
Ronan Le Saout



Institut Français d'Hypnose  
S.A.S. au capital de 25 000 Euros  
Siret : 377 895 610 000 71 - APE 8559A  
R.C.S. de Paris : 377 895 610  
Siège social : 9, rue de Rocroy  
75010 Paris - Tél : 01 42 51 68 84  
www.hypnose.fr

### Institut Français d'Hypnose

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - www.hypnose.fr – Tél : 01 42 51 68 84 – contact@ifh.fr  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# Règlement intérieur et Charte éthique

## Article 1 : Préambule

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

## Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme,
- de se présenter aux formations en état d'ébriété,
- de manger dans les salles de cours,
- d'emporter les livres ou supports de formation sans autorisation,
- de filmer ou d'enregistrer sans autorisation dans les locaux,
- de filmer ou d'enregistrer sans autorisation les cours,
- de modifier les réglages des appareils mis à disposition,
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions.

## Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par la direction de l'IFH
- Exclusion définitive de la formation

En cas de manquement à la Charte Ethique, les sanctions pourront aussi être :

- Non attribution des attestations,
- Refus du diplôme de qualification.

## Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise à l'intéressé contre décharge, en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien (sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation) et sa possibilité de se faire assister, au cours de l'entretien, par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est précisé au stagiaire : celui-ci, a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

## Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle. L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12. Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

## Article 6 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

## Article 7 : Communication du règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

## Article 8 : Conditions de validation

En vue de garantir le sérieux de nos formations et en vue de pouvoir entreprendre toutes les actions nécessaires à leur reconnaissance, la délivrance des attestations de scolarité et des diplômes de l'IFH sera soumise aux conditions suivantes :

- 1.-Conditions d'attribution des attestations de formation (Cycles « Applications Métiers ») :
  - 1.1.-Avoir suivi de façon assidue le cycle de formation

## Institut Français d'Hypnose

1.2.-Avoir une pratique en conformité avec le règlement éthique de l'IFH

2.- Conditions d'attribution du Diplôme de L'IFH (Cycles « Expertises »)

Pour obtenir le diplôme de « formation à la pratique de l'hypnothérapie » ou encore à la « pratique de l'hypnoalgésie » permettant de figurer sur la liste des thérapeutes formés par l'IFH, s'ajoute, aux conditions précédentes, la nécessité pour le stagiaire d'obtenir, après les modules de supervision prévus, l'accord de validation du responsable de la formation. Cet accord ne pourra être donné qu'aux étudiants ayant exposé régulièrement leur pratique thérapeutique (études de cas) dans le cadre des modules de supervision. Les étudiants en hypnothérapie doivent également avoir suivi des séances de supervision en individuel.

Au cas où cette pratique aurait fait défaut pendant la formation, les stagiaires pourront recevoir un diplôme portant la mention : « formation à la pratique de l'hypnose ». Cette qualification ne leur permettra pas de figurer dans la liste des thérapeutes formés par l'IFH, du moins tant que le stagiaire n'aura pas effectué la supervision demandée.

Dans l'un et l'autre cas, bien évidemment, l'assiduité et le respect des règles éthiques de l'IFH seront nécessaires.

Recours : Tout refus du responsable de la formation devra faire l'objet d'une réponse écrite précisant clairement les raisons expliquant cette décision. Un recours pourra être déposé auprès de la direction de l'IFH. Le dossier fera alors l'objet d'un réexamen par les responsables de la formation, l'étudiant pouvant être auditionné s'il le demande.

Les professionnels de santé, psychologues ou psychothérapeutes ARS ayant suivi une formation « Expertise », « Application métier » ou « Intra-hospitalière » de 49h ou plus pourront, s'ils le souhaitent, figurer sur l'annuaire des praticiens formés en hypnose mis à disposition sur le site internet de l'IFH, sous réserve d'avoir finalisé leur formation et son règlement. Cette inscription est un service gratuit proposé par l'IFH. Les renseignements diffusés sont de l'entière responsabilité des praticiens, et l'IFH se réserve la possibilité de refuser ou modifier tout enregistrement dans cet annuaire sans justification.

## Article 9 : Equivalences

Un accès est possible à différents niveaux de ces formations. Le niveau est déterminé en fonction des formations déjà suivies et de l'expérience des candidats. Des passerelles sont prévues entre les deux formations de l'IFH : « Hypnothérapie » et « Hypnoalgésie ».

Les formations brèves sont centrées sur des techniques hypnotiques spécifiques, elles ne forment pas à une pratique psychothérapeutique de l'hypnose. Pour une formation complète à l'hypnoalgésie ou à l'hypnothérapie, les stagiaires pourront poursuivre leur formation à l'IFH, sous réserve que le cursus du stagiaire réponde aux critères d'admission de chacune des formations. Ces formations brèves les dispenseront de la semaine d'initiation du premier cycle.

## Pour le Stagiaire

## Article 10 : Charte Ethique

L'Institut Français d'Hypnose se propose de donner une formation qualifiante à la pratique thérapeutique de l'hypnose. Il est demandé aux candidats de souscrire à la charte éthique de l'IFH, présentée ci-dessous, et de s'engager à la respecter durant et après la formation :

### CHARTE ETHIQUE

1. L'intérêt et le bien-être du patient ou du sujet expérimental doivent toujours constituer un objectif prioritaire.

1.1. L'hypnopratricien respectera les standards de relation patient-thérapeute qui correspondent au champ dans lequel la pratique de l'hypnose est impliquée.

1.2. Des conditions de sécurité adéquates et l'accord informé du patient ou du sujet seront requis pour toute situation exposant le patient à un stress inhabituel ou à tout autre risque.

2. L'hypnose est considérée comme un complément à d'autres formes de pratiques scientifiques ou cliniques. Il en résulte que la connaissance des techniques d'hypnose ne saurait constituer une base suffisante pour l'activité thérapeutique ou pour l'activité de recherche. L'hypnopratricien doit donc avoir les diplômes requis lui permettant d'exercer dans le champ où s'exerce son activité hypnotique.

3. L'hypnopratricien limitera son usage clinique et scientifique de l'hypnose aux aires de compétences que lui reconnaît le règlement de sa profession.

4. L'hypnose ne sera pas utilisée comme une forme de distraction. Tout particulièrement, toute participation à des spectacles publics, ludiques, sera proscrite.

5. L'hypnopratricien ne facilitera ni ne soutiendra la pratique de l'hypnose par des personnes non qualifiées (cf. ci-dessus point 2):

5.1. L'hypnopratricien ne donnera en aucun cas des enseignements impliquant l'apprentissage des techniques hypnotiques à des personnes ne disposant pas d'une qualification adéquate. Des exceptions seront faites à ce principe pour les étudiants en fin de qualification dans les champs professionnels où doit s'inscrire leur pratique de l'hypnose : Médecins, Dentistes, Psychologues, Infirmiers. Dans tous ces cas, le passage à la pratique de l'hypnose reste conditionné à l'obtention de la qualification complète dans le champ professionnel considéré. Pour les professions paramédicales, la mise en place d'une structure de travail supervisée, selon le champ d'application, par un hypnopratricien médecin, psychiatre, psychologue ou chirurgien-dentiste, est recommandée.

5.2. La communication d'informations relatives à l'hypnose auprès des différents médias est encouragée dans la mesure où elle s'appuie sur des connaissances précises et permet de minimiser les distorsions et les représentations erronées relatives à l'hypnose. Réciproquement, il est demandé aux hypnopratriciens formés par l'IFH d'éviter toute action (communications, publications, etc.) tendant à compromettre l'aspect scientifique et la dimension éthique de la pratique hypnotique en donnant de celle-ci une représentation tendancieuse (amalgame avec la magie et les parasciences) et simpliste et incitant par là-même, à une pratique non qualifiée.

## Institut Français d'Hypnose

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - www.hypnose.fr – Tél : 01 42 51 68 84 – contact@ifh.fr  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# Annexe : Programme de la formation

## L'hypnoalgésie en Pédiatrie - Module 1

<b>ORGANISATION :</b> Présentiel
<b>DATES :</b> Du 12/10/2023 au 13/10/2023
<b>HORAIRES :</b>
<b>DUREE :</b> 14 heures
<b>PUBLIC</b> Formation ouverte aux professions médicales, paramédicales et psychologues cliniciens diplômés d'Etat
<b>PRE-REQUIS</b> Pas de prérequis
<b>FORMATEUR</b>
<b>LIEU</b>

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser un large panel de techniques hypnotiques efficaces permettant d'agir sur le symptôme algique et anxieux
- Articuler les techniques hypnotiques avec les autres approches aidantes ou antalgiques (MEOPA, distraction, prescriptions antalgiques)
- S'approprier des techniques de gestion de l'anxiété et des comportements d'évitement du soin
- Acquérir des techniques ericksoniennes et en particulier la pratique de l'hypnose conversationnelle dans le soin pédiatrique
- Mettre en œuvre des techniques d'ajustement, de synchronisation et d'hypnose spécifiques à l'enfant
- Augmenter son efficacité et sa capacité d'ajustement face aux situations difficiles et/ou conflictuelles imposées par la relation de soin

### DESCRIPTION / CONTENU

**1er Module, 2 jours : Langage et communication hypnotique. Présentation de l'hypnose et des modalités de communication**

- Définitions, caractéristiques et histoire de l'hypnose
- Cadre éthique et indications de l'hypnose dans le domaine de la santé et plus spécifiquement en pédiatrie
- Les données neurophysiologiques et cliniques de l'hypnose
- Hypnose et douleur : le champ de la recherche
- Langages et communication thérapeutique : la rhétorique hypnotique
- Etats modifiés de conscience : dissociation naturelle ou provoquée ?
- Effets conscients et inconscients en communication : suggestions et suggestibilité
- Présentation des étapes d'une séance d'hypnose

### METHODE PEDAGOGIQUE

**Enseignement théorique et clinique présentiel avec supports pédagogiques :**

- Projection de diapositives, (mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Fascicules papier, (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Illustrations vidéo.

**Enseignement pratique :**

- Réalisation de démonstrations,
- Mises en pratique supervisées (exercices en petits groupes, jeux de rôle, ateliers),
- Renforcement par mise à disposition d'outils et supports pédagogiques « pratiques » (scripts d'entraînement). (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)

**Analyse des pratiques progressive proposée à chaque module :**

- Supervision et intervision (pédagogie interactive et constructiviste),
- Analyse de cas cliniques ou situations réelles.

### MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

**Moyens techniques (en collaboration avec l'établissement accueil) :**

- Salle de formation et espaces attenants pour la réalisation des exercices pratiques et ateliers,
- Outils techniques (vidéoprojecteur, système de vidéoconférence, etc.) pour la diffusion des supports de formation et des vidéos pédagogiques.

### MODALITES D'EVALUATION

**Documents de support et traçabilité :**

- Fiche pédagogique du cycle de formation,
- Attestation de l'assiduité présentielle et de la participation aux exercices par liste d'émargement,
- Certificat de réalisation "Hypnose et Pédiatrie" délivré ultérieurement.

### Institut Français d'Hypnose

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A – www.hypnose.fr – Tél : 01 42 51 68 84 – contact@ifh.fr  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**Documents d'évaluation des acquis et de suivi pédagogique :**

- Evaluation de la demande et du projet individuel ou de service par une enquête préalable,
- Evaluation et validation individuelle des projets cliniques en fin de session par le formateur (remise du projet écrit et réalisation pratique en jeux de rôle)
- Evaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants par un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation,
- Evaluation des apprentissages réalisés en terme de connaissances et compétences par un questionnaire post formation, (plateforme E-learning IFH : CALI)
- Suivi des comportement pratiques par la mise à disposition d'une « hotline » permettant aux participants de contacter leur formateur ou un membre de l'équipe de coordination pédagogique (mail-téléphone),
- Evaluation de la satisfaction, de l'ancrage et l'utilisation des acquis de formation par un questionnaire à froid (+6 mois/+1an) à l'attention des participants/du cadre de service, sur demande du service de formation

**Institut Français d'Hypnose**

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - [www.hypnose.fr](http://www.hypnose.fr) – Tél : 01 42 51 68 84 – [contact@ifh.fr](mailto:contact@ifh.fr)  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 2

<b>ORGANISATION :</b> Présentiel
<b>DATES :</b> Du 08/11/2023 au 09/11/2023
<b>HORAIRES :</b>
<b>DUREE :</b> 14 heures
<b>PUBLIC</b> Formation ouverte aux professions médicales, paramédicales et psychologues cliniciens diplômés d'Etat
<b>PRE-REQUIS</b> Participation au module 1 de la formation "L'hypnoanalgésie en Pédiatrie"
<b>FORMATEUR</b>
<b>LIEU</b>

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser un large panel de techniques hypnotiques efficaces permettant d'agir sur le symptôme algique et anxieux
- Articuler les techniques hypnotiques avec les autres approches aidantes ou antalgiques (MEOPA, distraction, prescriptions antalgiques)
- S'approprier des techniques de gestion de l'anxiété et des comportements d'évitement du soin
- Acquérir des techniques ericksoniennes et en particulier la pratique de l'hypnose conversationnelle dans le soin pédiatrique
- Mettre en œuvre des techniques d'ajustement, de synchronisation et d'hypnose spécifiques à l'enfant
- Augmenter son efficacité et sa capacité d'ajustement face aux situations difficiles et/ou conflictuelles imposées par la relation de soin

## DESCRIPTION / CONTENU

**2ème Module, 2 jours :** Hypnose et prise en charge de la douleur de l'enfant

- Analyse des pratiques - Supervision : de la communication hypnotique à la suggestion d'analgésie
- Hypnose formelle et conversationnelle
- Inductions hypnotiques et techniques avancées en communication hypnotique
- Adaptation des techniques et ajustement du thérapeute : les inductions pédiatriques
- Gestes techniques, douleurs et travail analogique : images métaphoriques et soins pédiatriques
- Techniques d'hypnoanalgésie (niveau 1) : suggestions de distanciation et suggestions directes d'analgésie

## METHODE PEDAGOGIQUE

**Enseignement théorique et clinique présentiel avec supports pédagogiques :**

- Projection de diapositives, (mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Fascicules papier, (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Illustrations vidéo.

**Enseignement pratique :**

- Réalisation de démonstrations,
- Mises en pratique supervisées (exercices en petits groupes, jeux de rôle, ateliers),
- Renforcement par mise à disposition d'outils et supports pédagogiques « pratiques » (scripts d'entraînement). (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)

**Analyse des pratiques progressive proposée à chaque module :**

- Supervision et intervision (pédagogie interactive et constructiviste),
- Analyse de cas cliniques ou situations réelles.

## MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

**Moyens techniques (en collaboration avec l'établissement accueil):**

- Salle de formation et espaces attenants pour la réalisation des exercices pratiques et ateliers,
- Outils techniques (vidéoprojecteur, système de vidéoconférence, etc.) pour la diffusion des supports de formation et des vidéos pédagogiques.

## MODALITES D'EVALUATION

**Documents de support et traçabilité :**

- Fiche pédagogique du cycle de formation,
- Attestation de l'assiduité présentielle et de la participation aux exercices par liste d'émargement,
- Certificat de réalisation "Hypnose et Pédiatrie" délivré ultérieurement.

**Documents d'évaluation des acquis et de suivi pédagogique :**

- Evaluation de la demande et du projet individuel ou de service par une enquête préalable,
- Evaluation et validation individuelle des projets cliniques en fin de session par le formateur (remise du projet écrit et réalisation pratique en jeux de rôle)
- Evaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants par un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation,
- Evaluation des apprentissages réalisés en terme de connaissances et compétences par un questionnaire post formation, (plateforme E-learning IFH : CALI)
- Suivi des comportement pratiques par la mise à disposition d'une « hotline » permettant aux participants de contacter leur formateur ou un membre de l'équipe de coordination pédagogique (mail-téléphone),
- Evaluation de la satisfaction, de l'ancrage et l'utilisation des acquis de formation par un questionnaire à froid (+6 mois/+1an) à l'attention des participants/du cadre de service, sur demande du service de formation

## Institut Français d'Hypnose

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - www.hypnose.fr – Tél : 01 42 51 68 84 – contact@ifh.fr  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 3

## ORGANISATION :

Présentiel

## DATES :

Du 17/01/2024 au 18/01/2024

## HORAIRE :

## DUREE :

14 heures

## PUBLIC

Formation ouverte aux professions médicales, paramédicales et psychologues cliniciens diplômés d'Etat

## PRE-REQUIS

Participation aux modules 1 et 2 de la formation "L'hypnoanalgésie en Pédiatrie", dispensée par l'IFH

## FORMATEUR

## LIEU

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser un large panel de techniques hypnotiques efficaces permettant d'agir sur le symptôme algique et anxieux
- Articuler les techniques hypnotiques avec les autres approches aidantes ou antalgiques (MEOPA, distraction, prescriptions antalgiques)
- S'approprier des techniques de gestion de l'anxiété et des comportements d'évitement du soin
- Acquérir des techniques ericksoniennes et en particulier la pratique de l'hypnose conversationnelle dans le soin pédiatrique
- Mettre en œuvre des techniques d'ajustement, de synchronisation et d'hypnose spécifiques à l'enfant
- Augmenter son efficacité et sa capacité d'ajustement face aux situations difficiles et/ou conflictuelles imposées par la relation de soin

## DESCRIPTION / CONTENU

### 3ème Module, 2 Jours : Hypnose, prise en charge de la douleur et gestions des émotions

- Analyse des pratiques - Supervision : mise en œuvre des techniques hypnotiques et travail des freins
- Résistance du patient, « faux échec » et ajustements : histoire d'une posture ericksonienne
- Ajustement aux contextes de soin et à l'âge de l'enfant : stade de développement cognitif et modèle de compréhension de la douleur et de l'anxiété chez l'enfant
- Techniques d'hypnoanalgésie (niveau 2) : les suggestions de réification
- Techniques d'hypnoanalgésie (niveau 2) : récit métaphorique et création sur le modèle du conte en hypnose
- Sessions de simulation en santé et atelier de création d'un conte métaphorique

## METHODE PEDAGOGIQUE

### Enseignement théorique et clinique présentiel avec supports pédagogiques :

- Projection de diapositives, (mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Fascicules papier, (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Illustrations vidéo.

### Enseignement pratique :

- Réalisation de démonstrations,
- Mises en pratique supervisées (exercices en petits groupes, jeux de rôle, ateliers),
- Renforcement par mise à disposition d'outils et supports pédagogiques « pratiques » (scripts d'entraînement). (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)

### Analyse des pratiques progressive proposée à chaque module :

- Supervision et intervision (pédagogie interactive et constructiviste),
- Analyse de cas cliniques ou situations réelles.

## MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

### Moyens techniques (en collaboration avec l'établissement accueilli) :

- Salle de formation et espaces attenants pour la réalisation des exercices pratiques et ateliers,
- Outils techniques (vidéoprojecteur, système de vidéoconférence, etc.) pour la diffusion des supports de formation et des vidéos pédagogiques.

## MODALITES D'ÉVALUATION

### Documents de support et traçabilité :

- Fiche pédagogique du cycle de formation,
- Attestation de l'assiduité présentielle et de la participation aux exercices par liste d'émargement,
- Certificat de réalisation "Hypnose et Pédiatrie" délivré ultérieurement.

### Documents d'évaluation des acquis et de suivi pédagogique :

- Évaluation de la demande et du projet individuel ou de service par une enquête préalable,
- Évaluation et validation individuelle des projets cliniques en fin de session par le formateur (remise du projet écrit et réalisation pratique en jeux de rôle)
- Évaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants par un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation,
- Évaluation des apprentissages réalisés en terme de connaissances et compétences par un questionnaire post formation, (plateforme E-learning IFH : CALI)
- Suivi des comportements pratiques par la mise à disposition d'une « hotline » permettant aux participants de contacter leur formateur ou un membre de l'équipe de coordination pédagogique (mail-téléphone),
- Évaluation de la satisfaction, de l'ancrage et l'utilisation des acquis de formation par un questionnaire à froid (+6 mois/+1an) à l'attention des participants/du cadre de service, sur demande du service de formation

## Institut Français d'Hypnose

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - [www.hypnose.fr](http://www.hypnose.fr) – Tél : 01 42 51 68 84 – [contact@ifh.fr](mailto:contact@ifh.fr)  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# L'hypnoalgésie en Pédiatrie - Module 4

<b>ORGANISATION :</b> Présentiel
<b>DATES :</b> Du 14/03/2024 au 15/03/2024
<b>HORAIRES :</b>
<b>DUREE :</b> 14 heures
<b>PUBLIC</b> Formation ouverte aux professions médicales, paramédicales et psychologues cliniciens diplômés d'Etat
<b>PRE-REQUIS</b> Participation aux modules 1, 2 et 3 de la formation "L'hypnoalgésie en Pédiatrie", dispensée par l'IFH
<b>FORMATEUR</b>
<b>LIEU</b>

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser un large panel de techniques hypnotiques efficaces permettant d'agir sur le symptôme algique et anxieux
- Articuler les techniques hypnotiques avec les autres approches aidantes ou antalgiques (MEOPA, distraction, prescriptions antalgiques)
- S'approprier des techniques de gestion de l'anxiété et des comportements d'évitement du soin
- Acquérir des techniques ericksoniennes et en particulier la pratique de l'hypnose conversationnelle dans le soin pédiatrique
- Mettre en œuvre des techniques d'ajustement, de synchronisation et d'hypnose spécifiques à l'enfant
- Augmenter son efficacité et sa capacité d'ajustement face aux situations difficiles et/ou conflictuelles imposées par la relation de soin

## DESCRIPTION / CONTENU

**4ème Module, 2 jours : Hypnose et contextes spécifiques : pertinence clinique et relationnelle**

- Analyse des pratiques - Supervision : travail d'ajustement de la pertinence clinique et thérapeutique par intervision et supervision
- Place et rôle des parents en hypnoalgésie pédiatrique
- Techniques d'hypnoalgésie (niveau 3) : Suggestions idéomotrices & directivité sécurisée en contexte d'urgence
- Atelier de création d'un projet de soin intégrant l'usage de l'hypnose dans la prise en charge de la douleur et de l'anxiété de l'enfant

## METHODE PEDAGOGIQUE

**Enseignement théorique et clinique présentiel avec supports pédagogiques :**

- Projection de diapositives, (mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Fascicules papier, (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Illustrations vidéo.

**Enseignement pratique :**

- Réalisation de démonstrations,
- Mises en pratique supervisées (exercices en petits groupes, jeux de rôle, ateliers),
- Renforcement par mise à disposition d'outils et supports pédagogiques « pratiques » (scripts d'entraînement), (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)

**Analyse des pratiques progressive proposée à chaque module :**

- Supervision et intervision (pédagogie interactive et constructiviste),
- Analyse de cas cliniques ou situations réelles,

## MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

**Moyens techniques (en collaboration avec l'établissement accueilli) :**

- Salle de formation et espaces attenants pour la réalisation des exercices pratiques et ateliers,
- Outils techniques (vidéoprojecteur, système de vidéoconférence, etc.) pour la diffusion des supports de formation et des vidéos pédagogiques.

## MODALITES D'EVALUATION

**Documents de support et traçabilité :**

- Fiche pédagogique du cycle de formation,
- Attestation de l'assiduité présentielle et de la participation aux exercices par liste d'émargement,
- Certificat de réalisation "Hypnose et Pédiatrie" délivré ultérieurement.

**Documents d'évaluation des acquis et de suivi pédagogique :**

- Evaluation de la demande et du projet individuel ou de service par une enquête préalable,
- Evaluation et validation individuelle des projets cliniques en fin de session par le formateur (remise du projet écrit et réalisation pratique en jeux de rôle)
- Evaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants par un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation,
- Evaluation des apprentissages réalisés en terme de connaissances et compétences par un questionnaire post formation, (plateforme E-learning IFH : CALI)
- Suivi des comportements pratiques par la mise à disposition d'une « hotline » permettant aux participants de contacter leur formateur ou un membre de l'équipe de coordination pédagogique (mail-téléphone),
- Evaluation de la satisfaction, de l'ancrage et l'utilisation des acquis de formation par un questionnaire à froid (+6 mois/+1an) à l'attention des participants/du cadre de service, sur demande du service de formation

## Institut Français d'Hypnose

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - [www.hypnose.fr](http://www.hypnose.fr) – Tél : 01 42 51 68 84 – [contact@ifh.fr](mailto:contact@ifh.fr)  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# L'hypnoanalgésie en Pédiatrie - Module 5

## ORGANISATION :

Présentiel

## DATES :

Du 16/05/2024 au 17/05/2024

## HORAIRES :

## DUREE :

14 heures

## PUBLIC

Formation ouverte aux professions médicales, paramédicales et psychologues cliniciens diplômés d'Etat

## PRE-REQUIS

Participation aux modules 1,2,3 et 4 de la formation "L'hypnoanalgésie dans les soins", dispensée par l'IFH

## FORMATEUR

## LIEU

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser un large panel de techniques hypnotiques efficaces permettant d'agir sur le symptôme algique et anxieux
- Articuler les techniques hypnotiques avec les autres approches aidantes ou antalgiques (MEOPA, distraction, prescriptions antalgiques)
- S'approprier des techniques de gestion de l'anxiété et des comportements d'évitement du soin
- Acquérir des techniques ericksoniennes et en particulier la pratique de l'hypnose conversationnelle dans le soin pédiatrique
- Mettre en œuvre des techniques d'ajustement, de synchronisation et d'hypnose spécifiques à l'enfant
- Augmenter son efficacité et sa capacité d'ajustement face aux situations difficiles et/ou conflictuelles imposées par la relation de soin

## DESCRIPTION / CONTENU

**5ème Module, 2 jours : Entraînements à la mise en pratique, projet clinique, supervision et bilan**

- Analyse des pratiques - Supervision : travail d'ajustement de la pertinence clinique et thérapeutique par intervision et supervision
- Révision et approfondissement de la palette de techniques de niveau 1 à 3 en lien avec les besoins cliniques
- Autohypnose : « prendre soin de soi » et favoriser l'autonomisation du patient
- Présentation des projets cliniques et validation des protocoles « hypnose »
- Bilan de la formation et ouverture

## METHODE PEDAGOGIQUE

**Enseignement théorique et clinique présentiel avec supports pédagogiques :**

- Projection de diapositives, (mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Fascicules papier, (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)
- Illustrations vidéo.

**Enseignement pratique :**

- Réalisation de démonstrations,
- Mises en pratique supervisées (exercices en petits groupes, jeux de rôle, ateliers),
- Renforcement par mise à disposition d'outils et supports pédagogiques « pratiques » (scripts d'entraînement). (copie digitale mise à disposition plateforme E-learning IFH : CALI)

**Analyse des pratiques progressive proposée à chaque module :**

- Supervision et intervision (pédagogie interactive et constructiviste),
- Analyse de cas cliniques ou situations réelles.

## MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

**Moyens techniques (en collaboration avec l'établissement accueil) :**

- Salle de formation et espaces attenants pour la réalisation des exercices pratiques et ateliers,
- Outils techniques (vidéoprojecteur, système de vidéoconférence, etc.) pour la diffusion des supports de formation et des vidéos pédagogiques.

## MODALITES D'EVALUATION

**Documents de support et traçabilité :**

- Fiche pédagogique du cycle de formation,
- Attestation de l'assiduité présentielle et de la participation aux exercices par liste d'émargement,
- Certificat de réalisation "Hypnose et Pédiatrie" délivré ultérieurement.

**Documents d'évaluation des acquis et de suivi pédagogique :**

- Evaluation de la demande et du projet individuel ou de service par une enquête préalable,
- Evaluation et validation individuelle des projets cliniques en fin de session par le formateur (remise du projet écrit et réalisation pratique en jeux de rôle)
- Evaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants par un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation,
- Evaluation des apprentissages réalisés en terme de connaissances et compétences par un questionnaire post formation, (plateforme E-learning IFH : CALI)
- Suivi des comportements pratiques par la mise à disposition d'une « hotline » permettant aux participants de contacter leur formateur ou un membre de l'équipe de coordination pédagogique (mail-téléphone),
- Evaluation de la satisfaction, de l'ancrage et l'utilisation des acquis de formation par un questionnaire à froid (+6 mois/+1an) à l'attention des participants/du cadre de service, sur demande du service de formation

## Institut Français d'Hypnose

9 rue de Rocroy – 75010 Paris – SAS au capital de 25 000€ – RCS Paris 377 895 610 – APE 8559A - www.hypnose.fr – Tél : 01 42 51 68 84 – contact@ifh.fr  
Agrément Agence Nationale du DPC n°7853. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752920475 auprès du préfet de la région Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.